

S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie 38170 SEYSSINET-PARISET

tél: 04.76.21.85.26 fax: 04.76.49.03.79

N/Réf: DELCOM 33-07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Comité syndical du 12 septembre 2007

Le douze septembre deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

**Date de convocation**: 4 septembre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

**Présents**: Mmes BROUZET, CARRIER, CHAPUIS, SUCHEL, MM REPELLIN, BAFFERT, BOULARD, ROUX, GAUTHIER, MERLE, CARREL, EYBERT-GUILLON

**Absents excusés :** MM JULLIEN, COIGNÉ, MATRAIRE, DUCLOT, ARNEODO, Mme RAMUS

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : Mme SUCHEL

Rappel du quorum: 10

## **OBJET: ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL**

Création d'un poste de Rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Rapporteur: Marcel REPELLIN

## Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) de rédacteur au SIRD en raison de la promotion d'un agent.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste de Rédacteur, à temps complet à raison de 35 hebdomadaires, la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2007

Filière:

Cadre d'emploi :Adjoint administratif

Grade: Adjoint administratif principal de 1ère classe: - ancien effectif 3- nouvel effectif 2

Filière : Administrative Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade: Rédacteur: - ancien effectif 0- nouvel effectif 1:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2007, chapitre 012,

## CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

> Seyssinet-Pariset, le 13 septembre 2007 Le Président Marcel REPELLIN